Appelés. — Conformément aux ordres donnés par le ministre de la guerre, en exécution de l'article 43 de la loi du 7 juillet 1872, les réservistes appartenant aux classes 1875 et 1877, ou marchant avec ces classes, d'appès l'indication inscrite sur la couverture de leur livret individuel, ainsi que les ajournés des années précédentes, et qui sont affectés aux armes désignées el-dessus, sont appelés sous les drapeaux pour prendre part, pendant 28 jours, soit du 25 août au 21 septembre inclus, soit à des dates ultérieures, suivant l'arme à laquelles ils appartiennent, aux exercices et manœuvres du corps d'armés dont ils font partie.

Ces convocations à diverses dates auront lieu par ordres d'appel individuels. Quant aux réserviates compris sous le paragraphe numéroté 1°, et qui sont convoqués par voie d'anfiches, ils dervontêtre rendus le 25 août prochain, à l'heure et à la destination (corps de troupe ou burean de recrutement) indiqués sur la feuille spéciale aux appels collée dans leur livret.

Les houmes dita la disposition de l'autorité mi-

lanques sur la reunie speciace average dans leur livret.

Les hommes dita la disposition de l'autorité militaire marchant avec les classes 1875-77 sont sounis aax mêmes obligations.

Réserve de l'armée de mer. — Equipages de la flotte. — Infirmiers maritimes. — Artillerie de la marine. — Armuriers. — Infanterie de la marine.

rine.

Convocation pour une période d'exercices en 1834. — Conformément aux ordres du ministre de

1884. — Conformément aux ordres du ministre de la marine et des colonies : Sont appelés pour faire une période d'exercices de 28 jours, comptant du 25 août 1884, les réservis-tes qui font partie des classes 1875 et 1877, ou se sont engagés volontairement du ler janvier au 31 d'embre 1876 et du ler janvier au 31 décembre 1878.

Sont également appelés en 1884, les réservistes Sont ágalement appelée en 1884, les réservistes qui ont obtenu na urisis d'appel l'année précédente, à l'exception de ceux qui ont passé dans la réserve de l'armée territoriale le ler juillet de la présente aunce et qui doivent faire le service réglementaire dans un corps de l'armée de terre désigné par les généraux commandant les cappe d'armée.

Les réservistes appelés se présenteront, munis, de le leur livret, à la gare la plus voisine de leur résidence, de manière à être rendus dans le port chef lieu de leur circonspection, le 25 août avantmidl. Ils recevront des chefs de gare, et sans faire aucun déboursé, un billet de chemin de fer en échange de l'un des bons insérés dans leur livret.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Société artistique de Roubsix-Tourcoing.

— La commission administrative de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing s'est rendue, autourd'hai 2 heures, chez M. Pierre Catteau, pour lui offrir la présidence d'honneur de la Societé.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Pierre Catteau a bien voulu accepter.

inspection sanitaire des denrées alimen-taires. — Voici le rapport du mois de mai, pré-santé à l'administration par M. Roger, vétérinaire, chef de service: « Il a été saisi à l'abattoir : 481 kilogrammes de viande ; aux halles centrales, 292 kil. de viande, 20 kil. de fromage, et 1,084 kil. de légumes et de fruits. Inspection sanitaire des denrées alimen-

Peux chevaux présentés pour la boucherie ont été refusés.

é refusés.

» Le service ambulant n'a pas fait de saisie.

» Il n'y a pas eu de saisie non plus au marché

« Le chef de service,

Pendant l'année 1883, il est parti de la gare de Roubaix 545,000 voyagens. Le nombre de voya-geurs à Lille est de 1,839,000.

C'est le nº 57 qui a gagné le mouton mis en lo-terie à la laiterie parisienne. On peut le réclamer chez M. Bulteau-Lenglet, rue du Grand-Chemin. Si le mouton n'est pas réclamé pour dimanche, il sera vendu au profit de l'œuvre.

C'est aujourd'hui, 21 juin, que commence l'été

Au Barbieux. — Voici le programme des auditions muscicales qui seront offertes au public le dimanche 22 juin 1834, de cinq à sept heures du soir, au Jardin de Barbieux, et le jeudi 26 courant, de huit heures et demie à dix heures du soir, en face du square Notre-Dame :

Première partie

qu square Notre-Dame:

Première partie — Fanțare Delattre. — i. Allegro militaire (Leroux); 2. Fantaisie originale (Van Perck); 3. Polka des Tambours (Reynaud). Deuxième partie. — L'Union ourvière. — 1. Les Douaniers, chœur (Saintis); 2. Hymne à la France (Ganned).

(Gounod).
Troisième partie. — Fanfare Delattre. — 1. La Roubaisienne, schottisch (Struckman); 2. Grande valse (Lamothe); 3. Galop militaire (Pinel).

Une raffie de vagabonds. — Il y a deux jours, M. Gruque, fermier au « Petit-Beaumont, » s'était plaint à la gendarmerie que des vagabonds rò-daient chaque nuit autour de sa ferme et com-mettaient des dégâts dans ses meules et ses mettaient des dégâts dans ses meules et ses champs. La nuit dernière, le brigadier Hisette, accompa-

La nuit dernière, le brigadier Hisette, accompagné d'un autre gendarme, en patrouille au PetitBeaumont, trouva huit jeunes gens couchés près
d'une meule. Il leur mit la main au collet et les
conduisit à la gendarmerie. Voici leurs noms :
Custave Brison, 14 ans; Jules Haryne, 15 ans;
Georges Lepers, 17 ans; Henri Terlynck, 14 ans;
Alfred Bardieur, 14 ans; Jules Delplanque, 15
ans; Alphonse Lanneau, 14 ans; Joseph Dalunan,
tous demeurant à Roubaix.

tous demeurant à Roubaix. Le plus âgé, Lepers, était le chef de la bande. Ils ont avoué avoir commis de nombreux vols, à iv et dans les environs.

Une voleuse. — Ce matin, un marchand fri-pier de la rue de Jemmapes, Louis Vandabael, dont la boutique est installée place de la Liberté, a été victime d'une hardie voleuse.

Un tisserand, Jacob Sickman, a été arrêté hier comme inculpé dans une affaire de mours. Cet individu, âgé de 55 ans, demeure rue du

Un homme de peine, X..., a été arrêté comm auteur présumé d'un vol commis, il y a quelque jours, chez M. Deghem, rue des Longues-Haies.

Menus faits. - Un charbonnier de la rue de Mouveaux, Charles C..., voulant jouer un bon tur à sa propriétaire et voisine, Mme X.., atta-cha hier soir son chien à un énorme clou à la porte de sa maison et le tua lentement et méchamnent à coups de canif.

La propriétaire accourt aux cris de l'animal el

je vous laisse à penser à quelle scène donna lieu le spectacle qui s'offrit à elle. Elle faillit tomber en pâmoison, la sensible

ame. Procès-verbal a été dressé contre le cruel char

Objet trouvé. — Un instrument de chirurgie, trouv

entral.

Ephémérides de la charité roubaisienne. —
21 juin 1839. — Arrivée à Roubaix de douse religieuses Carmélites, chargées d'y fonder une école gratuite de charité pour les enfants pauvres, dans les bâtiments nis à leur disposition, dans ce but, par la libéralité de la famille Leputre-Decottignies. Elles descendirent de voiture à la porte de l'église paroisiale, d'où, après avoir fait leurs prières, elles se rendirent à leur nouvelle habitation, rue St-Antoine, avec le clergé de la paroisse. M. le grand-doyen Roussel, délégué de Mgr l'évêque de Cambrai, fit la bénédiction de la chapelle et de la maison. L'école de charité ne tarda guère à s'ouvrir et répondit à l'attente générale. (Voir l'éphéméride du 20 juillet 1830.)

TOURCOING

Dimanche, à 7 heures du soir, commencera, en l'église du Sacré-Cœur, une retraite préparatoire à l'Adoration.

Le sermon d'ouverture sera donné par le R. P. Félix, qui préchera également le dimanche suivant pour la clôture de la retraite.

Une vingtaine de gamins se sont battus, hier soir, à coups de cailloux. L'un d'eux a malheu-reusement était atteint à l'œil droit ; la blessure est très grave. Le commissaire de police a ouvert

Menus faits. - Dans la nuit du vendredi au sa modi, les agents Dutilleul et Casier, de tournée dans la rue du Sentier, rencontrérent le sieur J. N... âgé de 75 ans, habitant de Roubair, qui s'était égaré et ne trouvait plus son chemin pour s'en retourner

à son domicile.

Les agents le conduisirent au poste pour y pas-ser la nuit. Dans la nuit du jeudi au vendredi, des agents in tournée ont trouve une petite voiture à bra-, qui seut être réclamée au bureau de police par son

Expulsés. — Casimir Lekens, né à Morselle (Belgique) condamné à Bailleul, le 12 mars 1884, à trois mois de prison.
Camille Vanotryve, né à Deynze (Belgique) condamné à Lille, le 9 juin 1871, à deux mois de prison pour vagabandage.

damné à Lille, le 9 juin 1871, à deux mois de prison pour vagabondage.

Marie Ferret, née à Monscron (Belgique) condamnée à Lille, le 18 août 1865, à 6 mois de prison, pour vagabondage et abandon d'enfants. — Xavier Delports, né à St-Genois (Belgique), condamné à Lille le 14 décembre 1883, peur fraude, à 6 jours de prison. — Léopeld Vantaume, né à Vergelle, (Balgique), condamné à Lille, le 21 janvier 1874, à un mois de prison, pour outrage à un agent. — Amand Dekers, né à Borgherel (Belgique), condamné à Arras, le 16 janvier 1884, à un mois de prisen, pour vol.

Ephéméride tourquennoise. — 22 juin 1793. — Les Hollandais reparurent et rentrèrent dans notre ville. Leur fureur était telle, que des habitants s'émigrèrent pour éviter les effets de leur vengeance. Tourcoing n'était plus qu'un champ de bataille ocsupé alternativement par les vainqueurs. (Histoire de Tourcoing.) e Toursoing.)

LILLE

La franc-maçonerie à Lille. — Si les francs-maçone sont grands-mangeurs, joyeux compères et bon vivants, il ne faut pourtant pas croire qu'ils as font rien autre chose que mastiquer et faire parler les poudres faibles, fortes ou fulminantes, de couleur jaune ou rouge. Ce serait là une grande erreur. Le samedi de chaque semaine l'atelier sym-bolique se réunit pour étudier les moyens d'atta-quer le eléricalisme, lisez le catholicisme. Nous sa-vons de source autorisée que les tanues de travany.

bolique se reunit pour etudier les moyens d'attaquer le cléricalisme, lieze le catholicisme. Nous savons de source autorisée que les tenues de travaux se succèdent très régulièrement à la R. L. La Fidèlité, qui continue malheurensement à faire de nombreu es recrues sur tous les points du département. L'ordre du jour de ces tenues de famille est invariablement le même.

Le vénérable ouvre la séance en frappant trois coups de maillet, puis le secrétaire de la loge donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, après quoi on introduit les frères visiteurs des orients étrangers, quand il y en a, avec plus ou moins de singeries, selon qu'ils sont plus ou moins gradés, j'allais dire dégradés. Après, on procède à la réception des profances qui demandent à entrer dans la maçonnerie, on leur fait subir les trois épreuves de l'air, de la terre et du feu, boire le calice d'amertume, etc. S'il n'y a pas de candidat, un fils de la lumière vient débiter un pathos soporifique, que les enfants de la veuve, dans leur style

d'emporter ce coupon pour le montrer à son mari.

« Elle avait tant d'honnéteté dans la figure, dit le marchand, que je n'hésitai nullement.

Vandabael attendit en vain le retour de sa cilente.

Furieux d'avoir été trompé, il alla compter sa mésaventure à une voisine, Mme Sylvie Desmette, marchande de chaussures. « Médez-vous, lui dit celle-ci, in drôlerse, c'est la même, sans doute, m'a joué le même tour. Elle est partie avec ma plus plus paire de chaussures. » Les deux marchands sont allès raconter leur commune infortune au commissaire de police.

Un tisserand, Jacob Sickman, a été arrêté hier comme inculpé dans une affaire de mœurs.

this quasitons sociales.

Voilà ce qui se passe dans l'atelier symbolique des trois premiers grades. Ailleurs, on ne chom

des trois premiers grades. Ailleurs, on ne chôme pas davantage.

Le Souverain Chapitre La Fidèlité sub Rosa à la Vallée de Lille, célébrait sa fête solsticiale le jeudi 10 avril dernier, par de brillantes réceptions: les FF.. E. Degand, vénérable de la loge de Roubaix, D' Gonard, D' Stace-Brame, D' Richard, D' Lignier, Alhant, Langle, Michallat père et fils avaient été couvoqués pour recevoir le grade de chevalier R. Le F. Percy, Très Sage, dirigeait les travaux ayant à sa droite le F. Lefort, 30° représentant de la Vallée de Cambrai. La cène termina la soirée.

chevalier R. Le F. Percy, Très Sage, dirigenti les travaut ayant à sa droite le F. Lefort, 30 représentant de la Vallée de Cambrai. La cène termina la soirée.

Le temps nous manque pour dévoiler les sacrilèges parodies de l'horrible grade de Rose-Croix.

Le bat de la secte : La guerre au Christ y apparaît on ne peut plus clairement. Les maçons sont trop hypocrites pour pousser ouvertement le cri de Voltaire: écrasons l'infâme, mais il est dans le cœur de tout bon rose-croix.

La teune chapitrale a été assez animée: le F. Meyer, ex-professeur au Lycée de Lille et le F. Lasalle traitèrent de la séparation des églises et de l'Etat en insistant l'un sur les difficultée d'une séparation immédiate, le second sur les moyans prutiques de la réaliser. La discussion a été três chaude, cependant les partisans de la séparation immédiate ont eu la majorité. Le F. Moreau, conseiller général du Nord, blackboulé aux élections municipales de Roubaix, étudia ensuite longuement, trop longuement, la question sociale.

Le chapitre a vivement félicité le F. Moreau de son attitude courageuse au congrès anarchiste de Roubaix.

Le F. Frasez, l'un des doyens de la maçonnerie lilloise et le dernier représentant actif, croyonsnous, de l'ancienne Fidétité tombée, comme on sait, en sommeil après le coup d'Etat de 1852, reçut alors de ses FF. avec sa patente de 30e un mirifiques cordon de chevalier Kadosch. Les potits cadeaux entrettennent la générosité du donataire.

L'aréopage « La Fidétité ad superum » doit être très prochainement installé à la Vallée de Lille. Toutes les formalités pour la création de ce conseil de chevaliers Kadosch ont été remplies.

Nécrologie.— La R. L. La Fidétité vient d'être frappée d'un nouveau deuil : le Fr. Weugle

Nècrologie. — La R.*. L.*. La Fidèlité vient d'ê-tre frappée d'us nouveau deuil : le Fr.*. Weugle est mort subitement à l'orient d'Armentières. Com-me d'habitude, les enfants de la veuve ent gémi !! gémi !!! et jeté sur la tombe de leur frère la symbo-lique branche d'aceacia.

Naissance.— Un petit lowton vient de tomber lans les bras du patriarche Frasez, 30° de l'orient le Lille. Proficial!

Conférences. — Le pasteur Dide, député de la R.·L.·La Fidèlié, vient de terminer une interminable série de conférences dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord et de l'Aisne.

Lor de sa dernière conférence, le F.· Dide dina, dit on, du dos dodu d'un dindon; orateur puissant, il a l'estomac plus puissant encore. (Vraie France). F. X..

Ecoles maternelles. — Liste par ordre alpha bétique, des personnes qui viennent d'obtenir, à Lille, le certificat d'aptitude à la direction des éce

Lillo, le certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles.

MMmes Constance Aupicq. — Berthe Bassez. —
Laure Bernard. — Marie Besson. — Marie Bonnard
de Brosse de la Barge. — Marie Bonguelle.

Marie Breyne. — Lucienne Brisy. — Emma Cadet,
dit Degravier. — Elvire Cafflaux. — Marie Caille.

— Adrienne Caron. — Clémence Catteau. — Héloise Caudrelier. — Angèle Cauwez. — Amélie
Chrétien. — Julie Clara. — Marie Colart. —
Jeanne Coustenoble. — Elvire Danel. — Marie
Debreu. — Coralie Dehouck. — Louise Delannoy.

— Mathilde Delbecque. — Henriette Demortain. —
Thérèse Devillers. — Marie Devred. — Marie D'hal.

— Aline Dilly.

Thérèse Devillers.— Marle Devred.— Marie D'hal.
— Aline Dilly.
— Perrine Dubois. — Sidonie Dusart. — Sidonie Fontaine. — Flore Gérard. — Victoria Goube. — Julia Gustin. — Sophie Herlement. — Elise Hermain. — Marie Kuntz. — Pauline Lagaisse. — Rosa Lefebvre. — Anna Lemaire. — Maria Lemaire. — Pauline Liékens. — Angélique Lohetz. — Hortense Loridan. — Blanche Morcrette. — Adelaide Paux. — Berthe Pierquet. — Victoire Pinchon. — Eugénie Richard. — Jeanne Rigot. — Eugénie Rolin. — Marie Soleau. — Marie Souffet. — Clarice Thiernesse. — Louise Urbain. — Camille Vaillant. — Virginie Vallet.

Actes de dévoûment. — On sait que les médailles d'honneur sont décernées pour récompenser les actes de dévoûment et lorsque la vie a été en danger.

Ces médailles, en argent ou en or, suivant la classe, se portent sur la poitrine avec un ruban tricolore : un brevet, relatant les actes accomplis, est délivré au titulaire.

Le ministre de l'intérieur a trouvé que l'obtention pure at simple de la médaille de sauvelage.

Le ministre de l'intérieur a trouvé que l'obtention pure et simple de la médaille de sauvetage
n'était pas suffisante et qu'il y avait lieu, comme
pour la médaille militaire, d'accorder aux titulaires un traitement annuel.

La plupart, en effet, de ceux qui obtiennent cette
distinction honorifique sont des gens de situation
modeste, des gardiens de la paix, des pompiers,
etc., etc.

Dorénavant, une allocation annuelle de 100 fr.
pour la médaille d'argent, et de 150 fr. pour la
médaille d'or, serait concédée aux titulaires qui
auront toujours, bien entendu, la faculté de refuser cette somme.

auront toujours, bien entendu, la faculté de refu-ser cette somme. Il est entendu également qu'au cas en la même personne aurait obtenu plusieurs médailles, elle ne serait payée que pour une seule.

Jeu de balle .- Les différentes luttes et le cona été victime d'une hardie voleuse.

Une femme d'une trentaine d'années, qu'il ne connaît pas, avait demandé à acheter du mérinos. M. Vandabael lui en présenta un coupon d'une dizaine de mêtres ; l'inconnas, après avoir minutieusement examiné l'étoffe, témoigna le désir Le jeu de balle commencera dimanche et lundi, et se continuera sans interruption jusque fin sep-

et se continuera sans interraption jusque fin septembre.
Chaque semaine nous ferons coanaitre les parties engagées.
Les sociétés appelées à lutter pendant les fêtes sont : peur dimanche, à 10 h. 112, Asiche contre Lille; à 3 h., Valenciennes contre Roubaix; à 5 h. les deux parties gagnantes. La partie aura lieu boulevard des Ecoles.
Pour lundi, place de Tourcoing à 10 h. 112, Bruxelles contre Aniche; à 2 h. 112 Morlanweiz contre Valenciennes ou Lille; à 5 h. grande décision entre les deux parties gagnantes.

Fausse alerte. — Hier, dans la soirée, un homme, les traits carés, les rédement en désordre, se présentait au poste de police du 3a arrondissement et déclarait qu'il venaît de tuer sa femme.

Ayant indiqué le lien du crime, un cabaret de la rue du Faubeurg de Tournai, des ageuts le conduisirent en cet endroit.

La foule voyant un homme avec des menottes, conduit par des agents, lui fit bientôt escorte.

Quand ou arriva au point désigné, on trouva la femme de l'individu en excellente santé. On reconnut alors qu'on avait en affaire à un ivrogne qui avait sans doute cru à un crime, sous l'empire d'une hallucination alcoolique.

Cet homme a cét ramené au poste, où on l'amaintenu en état d'arrestation pour ivresse.

Vol de lingerie. - Un vol de lingerie consi Vol de lingerie. — Un vol de lingerie consistant en moucheirs, taies d'oreiller et drapa de lit a été commis chez M Vandenbulcke, blanchisseur, rue de la Chaude-Rivière. Ce linge était étendu dans une prairie bordant la route et limitée par un fossé. Les veleurs ont dù se servir d'une échelle pour franchir le fossé.

Sur la plainte de M. Vandenbulcke, la police de sûreté a visité tous les magasins des fripiers et a pu ainsi retrouver la trace des voleurs, qui n'avaient vendu que les draps de lit.

Vendredi, un nommé Louis Lepot, âgé de 17 ans, se disant peigneur de lin. était rencontré par les agents, ayant à la main un assez volumineux paquet.

ceux-ei, torjours curieux, voulurent visiter le paquet et trouvérent des mouchoirs de poche, des cols et autres menus objets marqués aux initiales V. Lepot fat arrêté et conduit à la sùret'. Interro-gé, il avoua qu'il avait commis ce vol et qu'il avait eu plusieurs complices. Sur ses indications, un agent de police a arrêté Bogaert, âgé de 19 ans, demeurant à Fives. La police est sur les traces du second complice.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES. - OF annonce la mort de M. l'abbé Pierre-Louis Sergent, ancien curé d'Eth et Bry, déédé à Verlinghem, le 13 juin 1834, dans sa 74e annés; de M. Justin De-valder, curé de Pradelles, décèdé le 12 juin, à l'âge

Tribunal de simple police de Roubais Audience du 19 jum 1884. Présidence de M. PANNIER, juge-de-paix.

Présidence de M. PANNIRR, jugo-de-paix.

M. HENRY, commissaire du 2e arrondissemen occupe le siége du ministère public.

Ivresse manifests. — Sophie Buisine, journalière, ru Cupot, 5 ft. d'ame.de. — Adolphe Deldieque, tisse rand, rue Solférino, 3 jours de prison et 5 ft. d'amende — Théophile Depretar, déboureur, Cul-de-Four; J.-E Deabuquois, facteur en bestiaux, rue Christophe-Colomi Heuri Guesen, mécanicien, rue Meyerber; Ch. Lecleroç tisserand, rue de la Lys, chacun à 3 ft. d'amende. — Amand Donnes, garyon de magasin, rue de l'Hoppiee, à france d'amende. — Charles Morelle, rattacheur, rue des Longue-Haise, à 5 ft. d'amende. — Prosper Debled domestique, rue Beaurewaert, à 1 jour de prison et 5 ft d'amende.

des bolgeve-lases, a Jr. a albenue. — Frosper Debed, domestique, rue Beaurewaert, a l'jour de prison et 5 fr. d'amende. — Ouverture de abbrets après l'heure. — Emile Joris, cabarctier, rue de l'Ommelet. — Henri Decraene, cabartier, rue de l'Ommelet. — Henri Decraene, cabartier, rue de l'Ommelet. — Henri Decraene, cabartier, rue de Colleul et de l'amende. — Augustin d'amende de l'amende d

tavail.

Diragation de chieux.—Jules Wintrebert, entrepreneur de messagerie, rue du Chemin-de-Fer, 91, à 1 franc d'amende de messagerie, rue du Chemin-de-Fer, 91, à 1 franc d'amende de messagerie, rue du Chemin-de-Fer, 91, à 1 franc d'amende de Matralos, tavis jours de travail.

Défaut de plaque en attelage d'un chieu au-dessous de se voiture. — Feliz Deleveers, jurdinier, rue de Condé, deux jours de travail et 2 francs d'amende.

Pour avoir fund deux le cimetière maigré l'observation qui lui avait été faite. — Louis Lampe, tisserand, rue de l'Omnelet, cité Cambaoérte, 8 francs d'amende.

Pour avoir, sans nécessité, ieterdit le passage dans la rue de l'Union avoc un attelage de deux absenux. — Louis Watteau, domestique à Waaqueba', 2 francs d'amende.

Affaires remises. — Hauri Rayart, eabarstier, rue St. Louis, 26 ouverture de cabaret après l'heure de la reixtraite. — Joséphe Lefebvre, apréseur, rue de la Croir, fort Lefebvre, 82. — Louis Delbart, menuisier, rue de la Croir, 69. — Jules Hubaut, marchand de pommes de terre, rue Saint-Louis, 22, ons été trouvé dans le cabaret Bayart après l'heure. — Adolphe Norélart, peigneron, rue de Auges, 197, 50 metriand Saint-Louis, 22 ons été trouvé dans le cabaret Bayart après l'heure. — Adolphe Norélart, peigneron, rue de Auges, 197, pour s'être baigné dans le nouveau canal, près du pons Galon-d'Eau. — Edouard Mahier, ouvrier de ferme à Tourcoing, ches M. Toulemende, pour injures sur la voie publique. — Edouard Mahier, ouvrier de ferme à Tourcoing, ches M. Toulemende, pour injures sur la voie publique. — Edouard Mahier, ouvrier de ferme à Tourcoing, ches M. Toulemende, pour injures sur la voie publique. — Edouard Mahier, ouvrier de ferme à voie publique. — Edouard Mahier, ouvrier de ferme à Tourcoing, ches M. Toulemende, pour injures sur la voie publique. — Edouard Mahier, ouvrier de ferme à tour de la contraction de Tourcoing, ches M. Toulemende, pour injures sur la voie publique. — Edouard Mahier, ouvrier de ferme à tour de la contraction de Tourcoing, et de la chien de

CONSEIL DE PRÉFECTURE Audience du vendredi 20 juin 1884. Présidence de M. ARNAUD DE PRANEUF,

Le conseil de préfecture annule les élections de MM. Neuilles, Fauconnier, Fissian, Wignelles, Al-

bertier et Beuvart, élus conseillers municipaux de la commune d'Assevent. la commune d'Assevent. La protestation contre les élections municipales de la commune de Boussignies est rejetée. M. Ca-melot Deschamps est élu 10e conseiller. Le conseil de préfecture retient en délibéré l'af-faire des élections de la commune de Warneton-

l'aire des elections de la commune de waractos-Sed.

La protestation contre les élections de St-Souplet vient essuite, plaidée par Me Basquin.

Me Boitel est chargé de soutenir la valilité de l'élection.

Plusieurs témoins sont entendus par le conseil.

Des discussions s'engagent entre les témoins au sujet de leurs opinions politiques et M. le président est forcé de les rappeler à la question électorale.

Après un délibéré assez long, le conseil pro-nonce l'annulation de l'élection.

L'audience est supendue à 7 heures et scra ré-prise à 8 h. 1|2.

A huit heures et demie a lieu la reprise de la séance

sóance M. Mariage, conseiller général, remplace M. le conseiller Delapor te empeché.

Elections du Quesney.— La protestation est basée sur la composition du bureau qui aurait été faite la veille sans se préoccuper de la loi et sur ce que einq électeurs auraient subi des condamnations.

Le conseil, après un délibéré assez long, déclare l'élection générale validée; mais annule les élec-tions de MM. Jules Cardeau et Serzière, comme n'ayant pas ebtsnu la majorité exigée par la

A onze heures, est appelée la protestation des M. Grimbert, du barreau de Douai, plaide pour

M. Grimbert, du "arreau de Donal, plaide pour les protestataires.

Me Dhooghe est l'avocat des élus.

Les protestatires prétendent qu'il y avait des bulletins transparents et un bulletin corné volontairement et demandent annulation comme question de principe.

M. le commissaire du gouvernement demande le rejet de la protestation.

L'élection est invalidée.

Dans son audience d'aujourd'aui le Conseil de préfecture s'occupera des protestations rélatives aux élections des communes de Mons-en-Barceul, Allennes-lez-Haubeurdin, Mortagne, Prémesques, Honnecourt, Fresne, Halincourt, Poix, Cysoing, opposition à l'arrêté du 29 mai, formée par M. Desmons.

Maitre Cups.

Tribunal correctionnel de Lille Audience du vendredi 20 juin 1884

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Presuence de M. Hadde, vice-president.

La nommée Madeleine Féant, couturière, demeurant rue de Lille, à Roubaix, a une monomanie invincible pour les vols à l'étalage.

Trois condamnations successives n'ont pu la corriger de cette dangereuse habitude.

Avant-hier encore, passant dans l'intérieur de la hille, elle enleva prestement deux pains de beurrs à l'étalage du sieur Joly; puis, alléchée par le succès de cette première soustraction, elle en opéra une seconde exactement pareille, chez la dame Lallemand.

Cette fois, elle fut apercue, arrêtée et conduite au

dame Lallemand.
Cette fois, elle fut aperçue, arrêtée et conduite au
dépôt de la ville de Roubaix.
Lê, elle commença par jouer au repentir : «Jone
sais pas comment j'ai pu me porter à une action
parelle, bien sir je suis malade! » s'écria-t-elle en
versont de fources le promeses.

pareille, bien sûr je suis malade ! » s'écria-t-elle en versant de fausses larmes.

Pendant qu'elle se livrait à ces deléances, on cherchait si on n'avait pas de rouseignements sur le compte de cette femme : on ne tarda pas à en trouver !

Et quand on lui eut opposé ses antécédents, elle sécha subitement ses pleurs en disant : « Allons ! je suis pincée ! Et de quatre ! »
Devant ce cynisme, le Tribunal n'a pas hésité à condamner Ma leleine Féant à la peine de six mois d'emprisonnement.

Les sieurs Louis Gélis, J.-B. Verne, Théodore

Les sieurs Louis Gélis, J.-B. Verne, Théodore Catteau, Jules Dubois, Arthur Leman, Amand Leman, Henri et Désiré Leman sont des habitants de Tourcoing qui ont la tête fort près du bonnet. Il y a quelques jours, plus surexcités encore que de coutume par de nombreuses libations, ils se prirent de querelle et bientôt les coups succèderent aux injures.

Le tribunal leur inflige des peines en rapport avec la gravité des coups par eux portés et condamne, savoir : Louis Galis, à 25 fr. d'amende ; Jules Dubis, à 15 jours d'emprisonnement ; Arthur et Désiré Leman, à 2 mois et leur frère Henri à 40 jours et Amand à 16 fr. d'amende.

Seul des huit, Théodore Catteau est acquitté sans

Le sieur Jules Coffinon, employé des postes à Lille, profitant de se que son service l'appelait au guichet où se délivrent les mandats-postes, s'em-pressa d'en détourner trois et de mettre dans a poche les 200 francs montant desdits mandats. Le Tribunal, sévère à juste t'tre, a condamné Goffinon à la peine de treize mois d'emprisonne-ment et de 50 francs d'amende.

Le tribunal a ensuite prononcé les condamna-

Le tribunal a ensuite prononed les condamnations suivantes:

1 mois de prison contre François Berth, pour coups à M. le vicaire de Canteleu; 3 mois de prison et 50 fr. d'amende contre François Caudrelier, marchand de charbon à Lille, pour tremperie aur la quantité de marchandise vendue; 20 fr. d'amende contre Louis Dendiével, de Roubaix, pour fraude électorale; 2 mois de prison contre Marie Hautecour, peur mendicité à Lille; 25 fr. d'amende contre Jean Beigner et Jean Bertin, pour coups réciproques et tapage nocturne, boulevard Montebello, à Lille: 1 mois de prison contre Elie Carneel pour vol d'un canard à Wavrin; 5 jours de prison et 500 fr. Contre Charles Thiéry, 1 mois et 500 fr. contre Charles Thiéry, 1 mois et 500 fr. contre Emile Thiobel, tous trois de Roubaix et prévenus de fraude.

te prévenus de fraude.

Enfin le tribunal envoie dans une maisen de correction, jusqu'àce qu'elle ait accompli sa 18 cannée, la jeune Blanche Duterte, de Roubaix, pour vol d'un franc au préjudice de M. Hautecour. MAITRE CUBE.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 20 juin 1884 Présidence de M. DE RICOUART, colonel, commandant le 43° de ligne. Ministère public, M PAGEAULT, capitaine au 73° de ligne, substitut.

Clément Venteux, soldat au ler escadron du train des équipages. le voies de fait et outrages par paroles et menaces envers deux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions; 2º irreste manifeste et publique, deux aus de prison et 50 fr. d'amende. L'amende sera remplacée par 45 iones de prison

et 50 fr. d'amende. L'amende sera remplacée par 45 jours de prison.

Défenseur: Me Boitel jeune, avocat à Lille.
Henri Sille, soldat territorial de la classe 1870 de la subdivisien de Valenciennes, insoumission à la loi sur le recrutement, six jours de prison.

Défenseur: Me Boitel jeune, avocat à Lille.
Alfred-Joseph Tournemine, jeune soldat de la classe 1881 de la subdivision de Lille, insoumis-

sion à la loi sur le recrutement, un mois de pri-

on. Défenseur: M° Boitel jeune, avocat à Lille. Maître Cube.

NORD Vote des sénateurs du Nord sur la deuxième partie de l'art. 250 du code civil : article premier de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce.
Ont voté pour : MM. le général Faidherbe, Testelin, Merlin.

Ont voté contre : MM. Corne, Wallon, Fournier Nont pas pris part au vote: MM. Kolb-Ber-nard, Pajot, Théry, Massiet du Biest.

— Sur le premier paragraphe de l'article 231 du code civil. — Nouvelle rédaction de la commission (article ler de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des deputés, tendant à rétablir le divorce.)

tes par la Chambre des deputes, tendant à retablir le divorce.

Ont vote pour: MM. Corne, général Faidherbe, Kolb-Bernard, Massist du Biest, Merlin, Pajot, Testelin, Wallon.

A voté contre: M. Fournier.

Na pas pris part au vote: M. Théry.

Na pas prin part au vole: M. Théry.

Denain. — Basly, le grand meneur de la récente grève d'Anzia, commence à perdre sa popularité. Dans cette vaste salle de l'Ermitage, où 4,000 auditeurs se pressaient naguère pour l'entendre, il a eu de la peine à en rassembler une centaine, il y a quelques jours. Le public étant à peu près absent, Basly s'arma d'ane eleche, et parcourut la ville pour appeler ses anciens fidèles. Mal lui en prit: troisfemmes l'interpellèrent vivement, lui reprochant toutes les misères causées par la grève à leur famille, l'accusant d'être la cause du renvoi de leurs maris, etc. Pour se soustraire à une correction bien méritée, il dut rentrer dans la salle, et se décida à ouvrir la séance.

Il annonça que toutes les sommes récoltées pendant la grève s'elevaient à 80,000 francs; qu'il y avait eu 80,900 francs de dépenses; que les boulangers et les bouchers auxquels il était du 900 francs, en réclamaient le paiement, et qu'il failait s'effores de les astisfaire. Cett idée fut accueillie par une froideur marquée.

Basy expliqua ensuite que les cotisations des ouvriers qui font partie de la Chambre syndicale se payant mal, il fallait désigner quatre d'ontre eux pour opèrer les recouvrements. « Surtout, ajoutatil, comme vous n'êtes pas toujours à la maison, il faut avertir vos femmes, afin qu'elles puissent payer chaque mois quand en se présentera. »

Esfin, Basly ayant perdu son fidèle lieutenant Fauviau, expulsé pendant la grève, se plaignit de ne pouvoir suffire à la besogne, et demanda à être aidé par un ouvrier auquel on donnerait 20 fr. par moi.

moi.
Ces dernières propositions furent adoptées, sans enthousiasme d'ailleure, par les rares assistants, et la réunion fut levée sans la moindre manifestation en faveur du grand chef du syndicat.

Saint-Amand.—Nous apprenons que les jeunes gens de cette ville ont décidé de donner un carrou-sel avec 1,500 fr. de prix, le dimanche 3 août pro-chain.

sei avec 1,500 fr. de prix, le dimanche 3 août prochain.

Le programme et le détail des prix seront publiés ultérieurement.

La mise de chaque eavalier est fixée à 5 fr.

Fourmies. — L'enquête se poursuit:

Les soupçons du juge d'instruction de Lille se portent aujourd'hui sur un nommé Désiré-Emile B..., âgé de 35 ans, employé comme fileur dans la filature Deswarte, d'octobre en décembre 1883.

A partir du jour où eurent lieu les deux incendies, cet individu disparut de la commune. Rentré seulement il y a quelques jours, B..., dont la réputation est décestable, a été interrogé par la gendarmerie. Il prétend avoir travaillé dans plusieurs grandes villes, entre autres Reims, mais dans cette dernière localité, il lui est impossible de désigner l'endroit où il a logé.

B... n'aurait pu rendre compte de l'emploi de son temps dans la journée du 12 mai.

PAS-DE-CALAIS

Mgr Dennel. — L'évêché d'Arres vient d'être purva d'un nouveau titulaire. C'est Mgr Dennel, èvêque de Beauvais, qui prend la ancession de Mgr Meignan, nommé dernièrement archevêqua la Tours. Mgr Meignan, nommé dernièrement archevêque de Tours.

Le nouvel évêque d'Arras est né le 8 mai 1822 à Mons-en-Pévèle, petite contrée du département du Nord, à quelques lieues de Lille, cû Philippe-le-Bel battit les Flamands en 1304. Il commença ses études sous la direction du curé de Tourmignies, commune des environs de Mons, où ses parents vinrent se fixer après sa naissance, et les continua au petit séminaire de Cambrai, Quelque temps après, il sortit de cette institution, pour faire sa philosophie et sa théologie au grand séminaire de la même ville.

phile et sa theologie au grant sentiment de la ville.

Au meis de septembre 1851, le successeur du cardinal Giraud, Mgr Régnier, donna la direction du collège Saint-Joseph de Lille à l'abbé Dennel, qui ne tarda pas à se montrer à la hauteur de sa tache et à se concilier, par ses qualités, l'estime et la confiance des familles catholiques de Lille, en même temps que les sympathies de Mgr Régnier.

En 1872, le collège Saint-Joseph ayant passé entre les mains des jesuites, Mgr Dennel, après vingt

tre les mains des jésuites, Mgr Dennel, après vingt ans de direction sage et prudents, devint adminis-trateur de la cure de Saint-André, lai-sée vacante par Mgr Delannoy, qui venait d'être nommé évêque de Saint-Denis (lie de la Réunion).

FEUILLETON DU 22 JUIN - (Nº 16.)

RAYMONDE

VI

Il choisit les plus beaux échantillons joignit des balsamines sauvages aux frêles éperons d'or, des parnassies, de sveltes gentianes bleues, toute la flore charmante des pelouses montueuses et humides; puis, traversant les bois avec sa gerbe de tiges élancées, aux couleurs éclatantes, il atteienancees, aux conteurs ectatantes, it atter-gnit Vivey au soleil couchant, fit un dîner sommaire à l'auberge du village, et se rendit à la Maison Verte, lorsqu'il supposa que la famille était sorti de table. Il s'était trompé dans son calcul, et on l'introduisit dans la salle à manger, où le dessert ve-nait seulement d'être servi. — Ah! les jolies fleurs! s'écria Raymonde, au moment où Antoine entrait avec son bouquet. — Elle alla immédiatement chercher un va-Elle alla immédiatement chercher un vasc, et voulut y arranger elle-même les plantes que le jeune homme lui tendait une à une en les nommant. Madame Cloure du moins plus polie, et elle daigna affable, du moins plus polie, et elle daigna verser de ses blanches mains le café dans la tasse qu'on avait placée près d'Antoine. Le savant ne lui était pas sympathique, elle se sentait en présence d'un homme

supérieur, et elle redoutait qu'il ne fit une lêtre. trop vive impression sur l'esprit enthou-siaste de sa fille. Néanmoins, soit qu'elle jugeât les choses trop avancées avec Os-min pour qu'une rupture fût possible, soit qu'elle craignit d'irriter les instincts d'opposition et de révolte qui sommeillaient au fond du caractère de Raymonde, elle crut prudent de ne pas heurter de front l'engouement de la jeune fille et de son père pour le nouveau venu. Elle sut dissi-

muler et se mit en frais d'amabilité. M. La Tremblaie eut bientôt accaparé Antoine et se fit expliquer longuement les mœurs curieuses des plantes qu'il avait apportées. De temps à autre, Madame Clotilde, ennuyée de toute cette science. coupait la parole à son mari pour jeter à travers l'entretien quelques réflexions bien banales. Quant à Raymonde, elleétait devenue subitement silencieuse. Tout en devenue subitement silencieuse. Tout en écoutant les explications données par Antoine, elle songeait qu'il était assis à la place même où Osmin jadis étendait ses longues jambes, et involontairement elle établissait entre les deux jeunes gens une comparaison qui n'était pas à l'avantage du sire de Préfontaine. — Pourquoi la bizarrie de la destinée n'avait-elle pas placé tout d'abord sur se route ca issume homme.

être, — cette vague hypothèse suffisait déjà à lui donner un léger battement de cœur, — peut-être Antoine l'aurait-il aimée ?... Elle se savait assez séduisante pour qu'un pareil rève ne fût pas irréali-der ? demanda Madame Clotilde, qui cariè la region des cartes et qui depuis sable. Un secret instinct lui disait qu'Antoine n'était pas insensible à sa beauté; le départ de Préfontaine, condamnait cha-sans cela, serait-il revenu en dépit du de-que soir M. La Tremblaie à d'ennuyeuses plaisant accueil de Madame La Tremblaie? Certes, elle ne voulait pas de mal à Osmin; mais pourquoi, grand Dieu, son cheval Pigeau ne l'avait-il pas versé avec une bonne entorse sur le chemin de Lamargelle, le jour où, pour la première fois, il avait pris le trot dans la direction de la Maison-Verte? Antoine aurait eu le temps d'arriver, et elle ne se serait pas engagée à l'étourdie. Engagée! l'était-elle bien sérieusement? Aux yeux d'Osmin, oui ; mais à ses propres yeux, à elle ?... Hum!. Elle avait promis d'essayer, et c'était tout... Hélas! elle avait beau retourner dans tous les sens les paroles qu'elle avait prononcées depuis un mois, et chercher avec l'ingéniosité d'un plaideur normand

at the second second

- Savez-vous le bézigae, monsieur Ver-dier ? demanda Madame Clotilde, qui avait la passion des cartes, et qui, depuis

et interminables parties. Antoine s'excusa. — Bah! reprit La Tremblaie, je me dévoue. Laisse ces jeu-nes gens faire un tour de jardin. Monsieur Verdier, je vous recommande ma

collection de chrysanthèmes! Madame Clotilde fronça le sourcil; cette promenade en tête-à-tête ne lui souriait guère. Elle hésità un moment à quitter Antoine et Raymonde, qui descendaient déjà les degrés du perron, mais l'amour du hézigue l'emporta sur sa sollicitude maternelle, et elle revint à la table de jeu, où M. La Tremblaie s'était assis, plein de

- Quel est donc ce petit vieux avec qui vous causiez hier sur la route? de-manda Raymonde à Antoine, dès qu'ils furent dans le jardin, il n'a pas l'air commode; habite-t-il Auberive

mode; name-t-il Auberive ?

— Non, il demeure au Chânois.

— Ah ! s'écria-t-elle, c'est l'homme au chien jaune; j'aurais dù le reconnaître rien qu'au regard méchantqu'il m'a lancé.

No dites man de l'aurais du le reconnaître rien qu'au regard méchantqu'il m'a lancé.

- On ne s'en douterait pas à sa figure! — Il ne paie pas de mine, c'est vrai, mais sa rudesse est comme le lichen qui s'amasse autour des chènes, elle n'existe qu'à la surface et n'empêche pas le cœur d'être sain et solide. M. Noël se croit misanihrope et n'est que chagrin. C'est lui qui m'a envoyé à Paris, et je lui dois le peu que je suis. Aussi je l'aime comme un père et je lui ai toujours obéi comme à un maître. Raymonde eut un singulier mouvement

de dépit en constatant la force des liens qui attachaient Antoine à M. Noël. — Il peut avoir en dedans toutes les qualités imaginables, répondit-elle en retroussant dédaigneusement le coin de ses lèvres; n'importe, il me fait peur, et je suis sûre

qu'il me déteste. - Il déteste toutes les femmes, dit Antoine en riant, chez lui une question de

principe. Les yeux de Raymonde s'arrêtèrent ma-Les yeux de Raymondes arrêterent ma-licieusement sur son interlocuteur. Elle avait la bouche ouverte pour lui deman-der: — Vous a-t-il aussi înculqué ce beau principe-là? — Le jeune homme sembla deviner la question suspendue aux lèvres de mademoiselle La Tremblaie, et il ajou-

ta: — C'est le seul point sur lequel nous différions de sentiments. — Bah! s'écria Raymonde, cette grande — Ne dites pas de mai de M. Noëi, haine n'est peut-être que de la rancune; répliqua Antoine, c'est mon vieux maître dans son jeune temps il aura été trahi par et le meilleur homme du monde.

- Je l'ignore... Et s'il en était ainsi. je lui donnerais raison. Le mensonge est toujours odieux; mais le mensonge tom-bant des lèvres d'une personne qu'on aime et dans laquelle on a confiance, me paraît

un crime impardonnable...

Les lignes de son visage avaient pris
une expression sévère, et il parlait avec
une énergie qui intimida Raymonde. Ils
achevèrent silencieusement le tour de la pelouse et vinrent s'asseoir en face des portes-fenêtres du salon, sur un banc de gazon que garnissaient d'épais massifs de pétunias. La nuit tombait, la petite vallée boisée s'assombrissait de plus en plus et, avec l'obscurité croissante, les rumeurs du village s'apaisaient successivement. du village s'apaisaient successivement. Sur la sombre façade de la Maison Verte les baies lumineuses des portes du salon tranchaient seules; on n'entendait plus que le susurrement du ruisseau, le cri ai-gu d'une poule d'eau dans les jones d'un étang, et les voix confuses des deux joueurs qui marquaient leurs points. An-toine et Paymonde assistates toine et Raymonde assistaient avec une sensation de rêveuse volupté à la tombée de la nuit sur les bois. Ils se parlaient à peine, et au fond de leurs cœurs de confuses et douces pensées descendaient à mesure que l'obscurité grandissait; on eût dit un crépuscule mystérieux où rien n'était distinct, mais où tout flottait dans une ombre bleuatre et veloutée.

(A suivre.) ANDRE THEURIET.